

Maîtrise universitaire en Droit et économie (MDE)
Master of Law (MLaw) in Law and Economics

Faculté des hautes études commerciales (HEC)
Faculté de droit, des sciences criminelles, d'administration
publique (FDCA)
Université de Lausanne

Plan d'études 2020-2021

Maîtrise universitaire en Droit et économie (MDE)
Master of Law (MLaw) in Law and Economics

Plan d'études 2020-2021

Ce document est complémentaire au règlement d'étude que l'étudiant est tenu de consulter.

Dans ce document, le masculin est utilisé à titre générique, tous les titres et fonctions s'appliquent indifféremment aux femmes et aux hommes.

L'Université de Lausanne, par la Faculté des hautes études commerciales et la Faculté de droit, des sciences criminelles, d'administration publique, délivre une Maîtrise universitaire en Droit et économie (MDE) – Master of Law (MLaw) in Law and Economics.

De niveau 2^{ème} cycle, ce cursus de 90 crédits ECTS a une durée normale de 3 semestres et une durée maximale de 5 semestres. Les enseignements sont donnés en anglais ou en français. Si l'anglais est utilisé, l'enseignant concerné veillera à respecter la Directive 3.4 de la Direction de l'Université.

Structure générale du plan d'études – 90 ECTS

La structure générale du plan d'études est définie à l'article 8 du règlement d'études du MDE.

Module 1 Enseignements obligatoires 39 crédits ECTS
Module 2 Enseignements à choix 36 crédits ECTS
Module 3: Mémoire de recherche ou de stage 15 crédits ECTS

Cadre général

1. La Maîtrise universitaire totalise au moins 90 crédits ECTS, répartis en trois modules:
 - module 1: 39 crédits ECTS d'enseignements obligatoires;
 - module 2: 36 crédits ECTS d'enseignements à choix
 - module 3: 15 crédits ECTS pour le mémoire de recherche (art. 11) ou le mémoire de stage (art. 12).
2. Le module 1 est subdivisé, d'une part, en un tronc commun suivi par tous les étudiants, qu'ils soient titulaires d'un Baccalauréat universitaire en Droit ou d'un Baccalauréat universitaire ès Sciences en

sciences économiques et, d'autre part, en un tronc spécifique conçu en fonction de la formation antérieure (voir art. 10 du Règlement d'études du MDE).



3. En complément du module 2, l'étudiant peut acquérir un maximum de 20 ECTS supplémentaires annoncés comme tels au plus tard lors de l'inscription aux examens du module 2 (Cf. art. 13 al. 3). Ils ne sont pas pris en compte pour la réussite du module 2 ni ne sont comptabilisés pour l'obtention du Master ; en revanche, ils apparaissent dans le supplément au diplôme.
4. L'étudiant a la possibilité de choisir, dans le cadre du module 2, un maximum de 12 crédits parmi les enseignements de Maîtrise universitaire des deux Facultés.

Conditions de réussite

Pour obtenir la Maîtrise universitaire en Droit et économie, l'étudiant doit avoir réussi chacun des trois modules dans le respect de la durée des études.

Légende du tableau des enseignements

Légende

-  Semestre auquel il est recommandé de suivre le cours
-  Semestre(s) au(x)quels il est possible de suivre le cours
- Langue de cours: F: Français / E: English
- Examens: E: Ecrit / O: Oral / V: à définir ultérieurement
- * Choix entre les 2 enseignements (Alessandrini/Thöni).
- / Choix entre les 2 enseignements (Chenaux ou Karcher).
- x Cours enseigné uniquement au 3ème semestre
- xx Réserve aux titulaires d'un baccalauréat en droit
- F Les prérequis pour les cours de fiscalité font l'objet d'un récapitulatif sur le site du MDE
- ° Prérequis: Comptabilité et analyse des états financiers
- °° Prérequis: Normes comptables internationales IFRS
- °°° Prérequis: Cours compta, finance & stratégie du module 1
- # nombre d'étudiant-es limité-es - étudiants MScM prioritaires

Mentions optionnelles

- T Droit fiscal
- F Droit financier

L'étudiant-e qui réussit la maîtrise et obtient un minimum de 21 crédits ECTS qui relèvent de la branche « droit fiscal », et/ou de la branche « droit financier » a droit à l'adjonction, dans son supplément au diplôme, de la « mention droit fiscal » et/ou de la « mention droit financier ».

L'étudiant-e n'est pas tenu d'obtenir une mention.

voir détails dans l'article 15 bis du règlement d'étude MDE 2018

Module 1 – Enseignements obligatoires (39 ECTS)

MODULE 1 : ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES - 39 Crédits ECTS												
Matière	Enseignants	Semestres				Domaine	Mention	Langue de cours	Heures de cours	Examens normaux	Examens rattrapage	Credits ECTS
		A	P	A	P							
Enseignements obligatoires pour un total de 39 crédits ECTS												
<i>Obligatoires pour tous les étudiants (15 crédits)</i>												
F	Fiscalité directe II & Fiscalité indirecte (TVA)	P.M. Glauser				HEC/D	T	F	56	E	E	6
F	Fiscalité de l'entreprise - impôts directs	R. Danon				HEC/D	T	F	28	E	E	3
x/	Séminaire de droit des affaires	M. Blanc				Droit		F	56	E	E	6
/	Rédaction de contrats	A. Richa				Droit		F	28	E	E	3
/	Entrepreneuriat : outils et atelier	N. Reichentahl				HEC		F	28	E	E	3
<i>Obligatoires pour les titulaires d'un Baccalauréat universitaire en Droit (24 crédits)</i>												
	Comptabilité et analyse des états financiers	A. Schatt				HEC		F	56	E	E	6
	Empirical Methods for Lawyers	J. Buffat				HEC		E	56	O	O	6
*	Introduction à la finance	F. Alessandrini				HEC	F	F	56	E	E	6
*	Microeconomics & Game theory	A. Gizatulina				HEC		E	56	E	O	6
	Stratégie d'entreprise	J. Monnier				HEC		F	56	E	E	6
<i>Obligatoires pour les titulaires d'un Baccalauréat ès Sciences en sciences économiques (24 crédits)</i>												
	Droit commercial	A. Richa				Droit		F	56	E	E	6
	Droit des obligations	V. Junod				Droit		F	56	E	E	6
	Droit pénal	N. Dongois				Droit		F	28	O	O	3
	Droit public	A. Neuenschwander				Droit		F	28	O	O	3
	Méthode en droit des affaires	E. Philippin/J. Rouvinez				Droit		F	56	E	E	6
Page 1/4												

Conditions de réussite

Le module 1 (enseignements obligatoires) est réussi si l'étudiant obtient une moyenne de 4.0 au moins, pondérée par les crédits ECTS attribués à chaque enseignement.

Module 2 - Enseignements à choix (36 ECTS)

MODULE 2 : ENSEIGNEMENTS A CHOIX - 36 Crédits ECTS au minimum					Domaine	Mention	Langue de cours	Heures de cours	Examens normaux	Examens rattrapage	Credits ECTS	
Matière	Enseignants	Semestres										
		A	P	A								P
<p><u>Art. 10 al. 2 du Règlement de la Maîtrise</u> Dans le cadre du module 2, le candidat à la Maîtrise est tenu de suivre des cours, pour un minimum de 12 crédits ECTS, relevant par leur contenu de la branche dans laquelle il n'a pas accompli sa formation antérieure universitaire (au sens de l'article 5 al. 1).</p>												
Enseignements à choix pour un total de 36 crédits ECTS												
Advanced Financial Analysis	P. André				HEC	F	E	28	E	E	3	
Advanced Group Accounting	P. André				HEC		E	28	E	E	3	
Adv. Issues in Intl & European Law (anc. Fiscalité internationale)	R. Danon				HEC/D	T	F	28	O	O	3	
Analyse économique du droit	L. Bieri				HEC/D		F	56	O	O	6	
Audit externe	P. Delaloye				HEC/D		F	56	E	E	6	
Business and Society - Corporate Sustainability	H. Strebel				HEC/D		E	56	E	E	6	
Contrôle stratégique	D. Oyon				HEC		F	56	E	E	6	
Corporate Strategy	X. Castañer				HEC		E	56	E	E	6	
Digitalisation and Taxation	V. Chand				HEC/D	T	E	28	E	E	3	
Droit bancaire	C. Lombardini				Droit	F	F	56	O	O	6	
Droit de l'immobilier	Th. Dubois				Droit		F	56	O	O	6	
Droit de la concurrence suisse et européen	V. Martenet/A. Heinemann				Droit		F	56	O	O	6	
Droit de la consommation	A.C. Fornage				Droit		F	56	O	O	6	
Droit des assurances privées	V. Brulhart				Droit	F	F	56	O	O	6	
Droit des marchés financiers	A. Richa				Droit	F	F	28	O	O	3	
Droit des marchés publics (donné au printemps 2021-23)	E. Poltier				Droit		F	28	O	O	3	
Droit des obligations approfondi (donné 1 sem./3 - en P2021)	A. Morin				Droit		F	56	E	E	6	
Droit du commerce international	K. Topaz Druckman				Droit		F	56	O	O	6	
Droit du travail	R. Wyler				Droit		F	56	O	O	6	
Droit et éthique de la profession d'avocat	J. Bénédicte				Droit		F	28	O	O	3	
Droit fiscal du patrimoine	Noël/Monod/Krafft				Droit	T	F	56	O	O	6	
Droit international économique	A. Ziegler				Droit		F	56	E	E	6	
Droit pénal économique	A. Macaluso				Droit	F	F	56	O	O	6	
Droit pénal informatique	S. Métille				DCS		F	28	E	E	3	
Econometrics	M. Huber				HEC		E	70	E	E	7.5	
Entraide judiciaire internationale en matière pénale	A. Macaluso				Droit		F	28	O	O	3	
Environmental Crisis and Societal Change	G. Palazzo/B. Vedjovsky				HEC		E	26	P	P	3	
Finance Ethics	E. Fiore				HEC	F	E	28	E	E	3	
Financial Institutions & Regulation	A. Bruhin				HEC	F	F	56	E	E	6	
Fusions, acquisitions et régime des OPA	E. Philippin				Droit	F	F	56	O	O	6	
Individual Behavior in the Digital Environment	T. Schlager				HEC		E	56	E	E	6	
Innovation Law (donné au printemps 2021)	V. Junod				Droit		E	28	O	O	3	
International and European Tax Law	V. Chand				HEC/D	T	E	56	E	E	6	
International Commercial Arbitration	A. Bonomi / E. Lein				Droit		F	56	O	O	6	
International Strategy	J. Mata				HEC		E	56	P	P	6	
International Tax Policy	R. Danon				HEC/D	T	E	28	?	?	3	
La philanthropie et ses principaux enjeux juridiques (UNIGE)	Neri-Castracane G.				Droit		F	28	O	O	3	
La recherche dans tous ses états (pas donné en 2020)	D. Preissmann				HEC/D		F	28	O	O	3	

Matière	Enseignants	Semestres				Domaine	Mention	Langue de cours	Heures de cours	Examens normaux	Examens rattrapage	Credits ECTS
		A	P	A	P							
Enseignements à choix pour un total de 36 crédits ECTS (suite)												
Leadership development	S. Bendahan					HEC		E	28	E	E	3
Le gouvernement d'entreprise	G. Mustaki					Droit		F	28	E	E	3
Managerial Decision Making	U. Hoffrage					HEC		E	54	E	E	6
Médiation civile et commerciale	C. Lévy					Droit		F	56	O	O	6
New trends in Product Innovation	F. Leclerc					HEC		E	28	E	E	3
Normes comptables internationales IFRS	O. Barbe					HEC		F	28	E	E	3
Political and Institutional Economics	A. Saia /M. Sangnier					HEC		E	56	E	E	6
Power and Leadership	M. Schmid Mast					HEC		E	56	P	O	6
Procédure civile	J. Haldy					Droit		F	56	O	O	6
Procédure et juridiction administratives	B. Bovay					Droit		F	56	O	O	6
Procédure fiscale	R. Danon					Droit	T	F	28	E	E	3
Procédure pénale	A. Macaluso					Droit		F	56	O	O	6
Procédure pénale et entraide judiciaire internationale en matière pénale	A. Macaluso / L. Moreillon					Droit		F	56 28	O	O	9
Project Management & Outsourcing in a Digital Era (MScM-MDE)	P. Bienz					HEC		E	56	R	R	6
Propriété intellectuelle	I. Cherpillod					Droit		F	56	O	O	6
Protection des données	S. Métille					Droit		F	54	E	E	6
Rédaction de contrats	A. Richa					Droit		F	28	E	E	3
Regulatory Economics (pas donné en 2020)	Ch. Thöni					HEC		F	28	O	O	3
F Séminaire de fiscalité	P.-M. Glauser					HEC/D	T	F	28	E	E	3
°° Séminaire de restructuration financière	P. Tzard					HEC		F	28	E	E	3
Séminaire interfacultaire en environnement	A. Guisan					HEC/D			28	R	R	3
Stratégies légales internationales I	T. Steinmann					Droit		F	28	O	O	3
Stratégies légales internationales II	T. Steinmann					Droit		F	28	O	O	3
# Strategy of Innovation	A. Conti					HEC		E	56	?	?	6
Sustainable Innovation Challenge (EPFL) - nbre limité d'étudiant/es	J. Petty					EPFL		E	28	P	P	3
Taxation of Multinational Enterprises and Transfer Pricing Policy	V. Chand					HEC/D	T	E	56	O	O	6
# The Management of Risk, Reputation and Legitimacy	P. Haack					HEC		E	56	P	P	6
Topics in Finance	G. Balocchi					HEC	F	E	28	E	E	3
Unethical decision making - Basics	G. Palazzo/U. Hoffrage					HEC		E	28	E	E	3
Unethical decision making - Advanced	U. Hoffrage / G. Palazzo					HEC		E	28	E	E	3
Cours à l'IDHEAP :												
Economie et Politiques publiques	L. Athias					HEC		E	42	R	R	4.5
Economie suisse	S. Gaillard/D. Baumberger					HEC		E	28	E	E	3
Fiscal Policy	N. Soguel					HEC	T	E	28	R	R	3
MODULE 3 : MEMOIRE - 15 crédits ECTS												
Mémoire de recherche ou de stage						HEC/D		F/E		E+O		15
Directives à consulter sur le site HEC												
Page 3/4												

Conditions de réussite

Le module 2 (enseignements à choix) est réussi si l'étudiant obtient une note supérieure ou égale à 4.0 aux évaluations liées au module (36 ECTS).

Si l'étudiant a demandé à acquérir des crédits supplémentaires — au maximum 20 ECTS — en sus du module 2, ceux-ci sont acquis pour chaque évaluation dont la note est égale ou supérieure à 4.0. La demande pour acquérir des crédits supplémentaires doit être faite par écrit au plus tard lors de l'inscription à la première session des examens du module 2.

Le choix de l'étudiant doit être signifié une seule fois et est définitif. En cas d'échec définitif à une évaluation du module 2, l'étudiant ne peut pas faire valoir une évaluation réussie lors de l'acquisition de crédits supplémentaires ; il devra choisir un autre enseignement et réussir l'évaluation correspondante.

En cas d'échec en seconde tentative à l'examen d'un enseignement du module 2, l'étudiant peut choisir l'un des autres enseignements prévus par le plan d'études, sous réserve de la durée maximale d'études.

Module 3: Mémoire de recherche ou de stage (15 crédits ECTS)

L'étudiant est invité à consulter le règlement de la Maîtrise universitaire en droit et économie de 2019 pour plus d'information concernant les mémoires.

MODULE 3 : MEMOIRE - 15 crédits ECTS

Mémoire de recherche ou de stage

Directives à consulter sur le site HEC

		HEC/D	F/E	E+O	15
--	--	-------	-----	-----	----

Conditions de réussite

Le module 3 (mémoire) est réussi si l'étudiant obtient une note égale ou supérieure à 4.0 pour son mémoire de recherche ou son mémoire de stage.

Dès qu'un module est réussi, les crédits sont acquis et comptabilisés ; l'étudiant n'a plus la possibilité de présenter à nouveau un ou plusieurs examens et ce, quelles que soient les notes obtenues. Dès que les crédits suffisants pour l'obtention de la Maîtrise universitaire, respectivement des modules, sont acquis et comptabilisés, l'étudiant se voit automatiquement conférer la Maîtrise universitaire en Droit et économie / Master of Law (MLaw) in Law and Economics.

En raison de l'évolution sanitaire liée au COVID-19, les plans d'études peuvent connaître les adaptations suivantes en cours de semestre :

- possibilité de passer d'un mode d'enseignement à un autre (présentiel <—> à distance, synchrone <—> asynchrone, passage à l'enseignement co-modal là où il n'était pas prévu au départ).
- adaptation des modalités d'évaluation, sans induire des dérogations aux Règlements d'études (oral <—> écrit, examen <—> validation, travail individuel <—> travail en groupe, travail pratique <—> travail théorique, évaluation en présence <—> évaluation en ligne, etc.)
- modalités alternatives ou décalées dans le temps pour les enseignements, stages, travaux pratiques, terrains et camps qui ne pourraient avoir lieu ou les enseignements qui ne pourraient plus avoir lieu dans la forme initialement prévue.

Les étudiants sont invités à consulter régulièrement les syllabi, les horaires et leur mail.